

INITIATIVE D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ POUR LE CANCER DE LA PROSTATE DE MOVEMBER CANADA

Demande de propositions

Publication de la demande de propositions	21 septembre 2023 (HE)
Date limite de soumission de la déclaration d'intérêt (DI)	16 novembre 2023 à 17 h (HE)
Résultat de l'évaluation de la déclaration d'intérêt	Semaine du 18 décembre 2023
Date limite pour la proposition complète	23 février 2024 à 17 h (HE)
Résultat de l'évaluation de la proposition complète	Fin avril 2024
Date de début des projets	1 ^{er} juin 2024

Disponibilité du financement

2,100,000 \$ CA (100,000 – 500,000 \$ CA)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
À PROPOS DE MOVEMBER.....	3
POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT	4
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'INITIATIVE.....	4
POPULATIONS PRIORITAIRES.....	4
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS.....	5
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT.....	5
PROCESSUS DE DEMANDE	6
ÉCHÉANCIER PROPOSÉ.....	6
PHASE 1 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT.....	7
PHASE 2 – SOUMISSION DE LA PROPOSITION COMPLÈTE.....	8
PROCESSUS DE SÉLECTION	9
PHASE 1 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT.....	9
PHASE 2 – PROPOSITION COMPLÈTE.....	9
MISE AU POINT, ÉLABORATION ET OCTROI DES SUBVENTIONS	10
PÉRIODE DE DÉVELOPPEMENT ET ÉVALUATION.....	10
COMMUNAUTÉ DE SAVOIR.....	10
COORDONNÉES ET QUESTIONS :	10
GUIDE DE SOUMISSION D'UNE DEMANDE	11
1. FRAIS.....	11
2. EXIGENCES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS.....	11
3. MODALITÉS.....	11
4. MODIFICATIONS.....	12
5. DROITS DE MOVEMBER.....	12
6. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS.....	12
7. PUBLICITÉ.....	13

INTRODUCTION

À PROPOS DE MOVEMBER

Nous sommes la plus importante œuvre de charité changeant la face de la santé masculine au monde. Depuis 2003, notre mouvement a financé des projets vitaux pour la santé des hommes, remis en question le *statu quo*, ébranlé la recherche sur la santé masculine et transformé la façon dont les services de santé atteignent et soutiennent les hommes. Nous luttons contre le cancer de la prostate et le cancer des testicules ainsi qu'en faveur de la santé mentale et de la prévention du suicide avec une détermination inébranlable. Nos efforts ont permis d'aider les hommes à vivre plus longtemps et en meilleure santé. Movember collabore toute l'année avec des partenaires communautaires et spécialisés pour améliorer la santé des hommes et des garçons, de leur famille, de leurs amis et de leur communauté. L'objectif de notre organisme est d'avoir une incidence durable sur la santé des hommes. Il mène la charge en encourageant les hommes à adopter des comportements sains, en remettant en question les systèmes de santé et en confrontant les normes sexospécifiques afin de réduire les inégalités en matière de santé et de sauver davantage de vies.

CONTEXTE

Les hommes ayant reçu un diagnostic de cancer de la prostate subissent des effets secondaires physiques, mentaux et psychosociaux. Même avant le diagnostic, le manque de connaissances et de comportements axés sur la santé peut mener à une détection tardive de la maladie et à de moins bons résultats en ce qui concerne la survie et la qualité de vie. Tous les traitements contre le cancer de la prostate ont des effets secondaires; et considérant les différences dans les pratiques de traitement et de soins, les résultats pour les patients varient grandement.

Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé, l'équité signifie l'absence de différences injustes, évitables ou réparables entre les groupes de personnes, que ces groupes soient définis socialement, économiquement, démographiquement, géographiquement ou par d'autres dimensions de l'inégalité (p. ex., sexe, genre, ethnicité, handicap ou orientation sexuelle). Des différences et des disparités en matière d'incidence du cancer de la prostate, de mortalité et de qualité de vie ont été observées chez les hommes, indépendamment de leur race, de leur origine ethnique, de leur statut socioéconomique et de leur lieu de naissance ou de résidence. Bien que certains facteurs de ces iniquités soient connus et compris, il en reste encore beaucoup à cerner, y compris les facteurs locaux qui contribuent à la variation des résultats chez les personnes atteintes du cancer de la prostate.

Les communautés marginalisées et traditionnellement sous-représentées connaissent des disparités inacceptables dans les résultats en matière de santé liés au diagnostic, au traitement et aux soins du cancer de la prostate. L'initiative d'équité en matière de santé pour le cancer de la prostate de Movember vise donc à appuyer la recherche, tant pour de nouvelles idées que pour le renforcement des données probantes, afin d'améliorer les résultats en matière de santé en faisant la promotion de l'équité en matière de santé pour ces communautés.

Le financement sera accordé au moyen d'un processus en deux étapes, qui commence par une brève déclaration d'intérêt. Après examen, les candidats présélectionnés seront invités à soumettre une proposition complète.

D'autres détails, y compris les objectifs, les populations prioritaires et les initiatives prioritaires, sont présentés ci-dessous.

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT

Movember est à la recherche de répondants pour soumettre une proposition dans le cadre de son Initiative d'équité en matière de santé contre le cancer de la prostate.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'INITIATIVE

L'initiative d'équité en matière de santé pour le cancer de la prostate vise à financer des projets qui *créent* ou *renforcent* la base de données probantes d'approches prometteuses contribuant à l'équité en matière de santé, ce qui favorise l'inclusion et l'amélioration des résultats des populations marginalisées et traditionnellement sous-représentées d'hommes à risque de cancer de la prostate ou ayant reçu un diagnostic de cancer de la prostate.

L'objectif de cette initiative est de réduire les disparités dans les résultats du cancer de la prostate à travers deux volets :

- Générer de nouvelles connaissances;
- Renforcer les données probantes en accélérant l'adoption et la mise en pratique de ces connaissances.

POPULATIONS PRIORITAIRES

Cette initiative vise à mobiliser les communautés marginalisées et traditionnellement sous-représentées. Nous reconnaissons que l'ampleur, la portée et les données probantes de ces disparités varient d'une population à l'autre. Les populations prioritaires initiales sont les suivantes :

- Hommes autochtones
- Hommes noirs/hommes d'origine africaine ou caribéenne
- Hommes vivant dans des régions rurales ou éloignées
- Populations en situation de minorité par leur orientation sexuelle ou leur identité de genre

PRIORITÉS DE L'INITIATIVE

Voici les domaines d'intérêt prioritaires dans le cadre de cette initiative :

1. Renforcer les connaissances en matière de santé et les comportements axés sur la recherche d'aide des populations prioritaires au moyen de mécanismes et de pratiques culturellement adaptés.
2. Améliorer la compréhension des expériences vécues par les populations prioritaires afin d'éclairer et de permettre des traitements ou des soins plus adaptés à la culture.
3. Mieux comprendre les systèmes et les modèles de soins qui soutiennent et favorisent des résultats équitables en matière de santé des populations prioritaires.
4. Cerner les principales disparités dans les données existantes au niveau de la population pour les populations prioritaires et élaborer des approches pour combler ces lacunes.
5. Utiliser et améliorer des modèles d'intelligence artificielle ou d'apprentissage automatique pour optimiser le traitement ou les soins des populations prioritaires.
6. Accroître la capacité de plaider et les capacités au sein des communautés pour susciter des changements au niveau du système dans les résultats de santé pour les populations prioritaires.

Les demandeurs devront indiquer s'ils présentent une demande visant la génération de nouvelles connaissances ou le renforcement de bases de données probantes prometteuses.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS

Les subventions qui seront accordées pour appuyer cette initiative au cours des 24 à 36 prochains mois seront réparties comme suit selon les pays :

2 100 000 \$ CA (100 000 \$ à 500 000 \$ par subvention)

Le nombre total de subventions octroyées dans le cadre de cette initiative répartie sur trois ans dépendra des montants individuels demandés par les équipes de projet.

De plus, un financement de démarrage allant jusqu'à 10 000 \$ CA peut être offert aux équipes de projets qui ont été invitées à soumettre des propositions complètes et qui pourraient avoir besoin d'aide pour remplir leur demande.

ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT

Movember s'engage à accroître les capacités et à renforcer les populations prioritaires grâce à cette initiative. Il est fortement recommandé que le demandeur principal fasse partie de la population prioritaire représentée dans la demande ou qu'il ait de solides antécédents en matière de service, de représentation et de collaboration avec cette communauté.

Cette initiative devrait intéresser les groupes et les équipes qui travaillent en collaboration :

- Établissements, organismes ou services de soins de santé offrant des soins ou de la recherche sur le cancer de la prostate.
- Organismes ou organisations de santé publique ou de santé communautaire qui soutiennent les services de lutte contre le cancer de la prostate et améliorent l'équité des résultats en matière de santé.
- Organismes communautaires ou axés sur le patient.
- Réseaux, registres ou organismes de résultats du cancer de la prostate.
- Chercheurs transdisciplinaires en début de carrière provenant d'universités et d'instituts de recherche qui ont de l'expérience en partenariat avec des populations prioritaires.
- Les organisations des secteurs public et privé engagées dans un travail de plaidoyer axé sur la prise en compte des déterminants sociaux de la santé, de la justice sociale et de l'équité en santé afin de réduire les disparités en matière de santé.

Pour être admissibles à cette possibilité de financement, les demandeurs doivent :

1. Être établis au Canada. Idéalement, le demandeur principal ferait partie de la population prioritaire ou représenterait et servirait la population prioritaire.
2. Être légalement en mesure d'accepter des fonds de subvention au Canada.
3. Participer à l'évaluation du programme et accepter d'assurer le déploiement/la réalisation d'un examen contrôlé avec le partenaire d'évaluation de Movember.
4. Mettre en œuvre un programme existant comportant une base de données probantes sous-jacente OU proposer un nouveau domaine de recherche qui correspond aux objectifs de financement.
5. Être en mesure de rendre compte des constatations, de communiquer les résultats à la communauté de Movember et aux intervenants, ainsi que de participer à une communauté

de savoir (décrite ci-dessous).

6. Fournir des mises à jour annuelles sur les produits livrables, l'avancement du projet et les dépenses du fonds de subvention.

Projets qui ne seront pas financés :

1. Les programmes qui ne s'harmonisent pas au but du présent appel ni aux objectifs de la demande de propositions susmentionnés.
2. Les postes de recherche et les bourses d'études pour les universités ou les instituts de recherche.
3. Les activités de sensibilisation et d'éducation qui ne précisent pas et ne fournissent pas un lien clair et mesurable vers l'amélioration des résultats en matière de santé au sein des populations prioritaires.
4. Les demandes visant uniquement le financement d'une infrastructure.
5. Les coûts indirects des établissements, conformément aux pratiques de financement courantes de Movember (voir le document d'orientation sur les présentations ci-dessous).

PROCESSUS DE DEMANDE

ÉCHÉANCIER PROPOSÉ

Le tableau suivant présente les dates indicatives importantes (modifiables par écrit en tout temps par Movember).

Publication de la demande de propositions	21 septembre 2023 (HE)
Phase 1 – Déclaration d'intérêt (DI)	
Date limite pour la DI	16 novembre 2023 à 17 h (HE)
Évaluation et présélection des candidats	Du 17 novembre au 15 décembre 2023
Annonce des DI retenues	Semaine du 18 décembre 2023
Phase 2 – Propositions complètes	
Période d'élaboration de la proposition complète	De décembre 2023 à février 2024
Date limite pour la proposition complète	23 février 2024 à 17 h (HE)
Évaluation des propositions	De février à avril 2024
Résultat de l'évaluation de la proposition	Fin avril 2024
Date de début des projets	1 ^{er} juin 2024

Les candidatures suivront un processus de soumission par étapes utilisant un système de gestion des subventions en ligne.

Phase 1 : Présentation en ligne d'une déclaration d'intérêt (DI)

Phase 2 : Soumission en ligne de la proposition complète (sur invitation seulement)

Les demandes suivront un processus de présentation progressive au moyen d'un système de gestion des subventions en ligne. Les demandeurs sont invités à notifier leur intérêt en créant un profil dans le système de gestion des subventions. Toutes les demandes doivent être soumises en ligne avant la date limite de soumission, soit le <https://www.grantinterface.com/Home/Logon?urlkey=movember>. Les soumissions tardives ou les demandes soumises par tout autre moyen ne seront pas acceptées.

PHASE 1 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT

La phase 1 consistera en une brève DI suivant les grandes lignes fournies ci-dessous. Après l'inscription et la configuration du profil, les candidats devront :

- 1) Remplir un formulaire de demande en ligne dans le système de gestion des subventions en mentionnant les éléments suivants :
 - Nom de l'organisme;
 - Personne-ressource principale ou chef de projet;
 - Titre du projet;
 - Public cible principal;
 - Volet pour lequel vous soumettez votre demande;
 - Domaines d'intérêt de votre projet de recherche;
 - Auriez-vous besoin d'un financement supplémentaire pour vous aider à élaborer une proposition complète si elle est retenue à la phase de DI?
- 2) Confirmer que vous avez lu et compris les lignes directrices de la demande et que votre organisme et votre initiative répondent aux critères d'admissibilité.
- 3) Téléverser la DI et la joindre à votre demande. Remarque : Les DI ne doivent pas compter plus de **2 pages** (police de 12 points, simple interligne, marges de 1 po, format Microsoft Word ou PDF) et comprendre un en-tête avec le nom de l'organisme et- le titre du projet.
Aperçu de la déclaration d'intérêt
 - a. **Responsable de l'organisme ou du projet** : Décrivez brièvement l'organisme demandeur, y compris sa taille (nombre d'employés) et son lien avec la communauté représentée dans la demande, et présentez le responsable du projet, y compris son nom, son rôle et ses responsabilités. S'il y a lieu, décrivez brièvement les autres partenaires qui feraient partie du projet.
 - b. **Public cible** : Déterminez le public cible principal de ce projet et décrivez comment le projet profite directement à votre population cible. Si possible, décrivez la taille globale de la population ainsi que la taille de votre échantillon de population.

- c. **Évaluation des besoins** : Décrivez brièvement l'objectif principal du projet et le besoin ou la lacune que vous cherchez à combler. S'il y a lieu, veuillez inclure des données de référence avec des mesures initiales, ou un point de départ du projet qui comprend une analyse des écarts ou des données pertinentes liées aux patients qui éclairent les objectifs énoncés.
- d. **Buts et objectifs** :
- Énoncez brièvement l'objectif global du projet, y compris une description de la façon dont l'objectif s'harmonise avec l'objet de la présente demande de proposition (DP).
 - Énumérez les objectifs généraux que vous prévoyez atteindre dans le cadre de votre projet de recherche.
 - Décrivez les résultats que vous prévoyez obtenir en réalisant le projet.
- e. **Montant du financement** : Indiquez le financement total demandé. Un budget complet n'est pas requis pour la DI. Notez que le montant final demandé pourra être rajusté dans la soumission d'une proposition complète. Reportez-vous aux coûts admissibles et non admissibles lors de l'établissement du budget d'un projet.
- f. **Renseignements supplémentaires** : S'il y a lieu, fournissez tout renseignement supplémentaire sur l'importance du projet que le comité d'évaluation devrait prendre en considération.

PHASE 2 – SOUMISSION DE LA PROPOSITION COMPLÈTE

Après l'examen de la DI, les demandeurs présélectionnés seront invités à soumettre une proposition complète et un budget pour la période de subvention. L'invitation à passer à la phase 2 sera déterminée par la qualité des soumissions reçues.

Si votre projet est sélectionné pour passer à l'étape de la proposition complète, voici des exemples de types de questions qui devraient y être abordées (un modèle sera fourni) :

Aperçu d'une proposition complète

1. *Description du projet* – Que propose-t-on? Inclure une description de la population cible et de la façon dont le programme répond au besoin ou au problème cerné. Cette section doit être étayée par des renvois à la documentation pertinente.
2. *Objectifs et répercussions du projet* – Quels seraient vos objectifs d'apprentissage et de rendement ainsi que les résultats souhaités pour le programme pendant la durée de la subvention?
3. *Plan de mise en œuvre* – Selon le volet choisi, inclure les étapes proposées pour élaborer et mettre à l'essai le projet OU pour effectuer de la recherche et mettre en œuvre le projet.
4. *Échéanciers* – Inclure les activités, les jalons et les produits livrables.
5. *Mobilisation et recrutement* – Comment atteindrez-vous les hommes de la population cible et communiquerez-vous avec eux?
6. *Description de l'équipe* – Présenter les participants à l'initiative. Inclure une description de l'expertise, des rôles et des responsabilités du chef de projet et des membres de l'équipe.
7. *Partenaires* (le cas échéant) – Expliquer la façon dont les membres de l'équipe, y compris les partenaires, travailleront ensemble dans le cadre de l'initiative. Inclure un plan de

résolution des conflits.

8. *Collaboration* – Décrire la relation avec les partenaires proposés, le cas échéant. Inclure toute lettre d'appui signée ou tout protocole d'entente signé pour démontrer la relation décrite ci-dessus.

Budget de la proposition complète

Vous devez fournir un budget comprenant des justifications détaillées pour l'exécution du projet. Le financement demandé doit se situer dans la fourchette disponible par projet.

PROCESSUS DE SÉLECTION

PHASE 1 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT.

Les DI seront présélectionnées dans le cadre d'un processus mené par un comité convoqué expressément pour évaluer les propositions. L'évaluation sera fondée sur les critères suivants :

1. Harmonisation avec l'intention déclarée de la possibilité de financement.
2. Qualité de la représentation de la population prioritaire.
3. Qualité de la description du projet ou de l'idée.
4. Preuves et théorie à l'appui du programme.
5. Probabilité que les résultats contribuent à l'acquisition de nouvelles connaissances ou au renforcement de données probantes prometteuses qui accélèrent l'adoption dans la pratique.
6. Façon dont les résultats du projet proposé pourront être mesurés.

PHASE 2 – PROPOSITION COMPLÈTE

Les propositions complètes seront examinées par un comité de sélection composé d'experts en la matière qui n'ont aucun conflit d'intérêts avec les candidats.

Elles seront examinées par le comité de sélection afin de déterminer quels programmes devraient être recommandés au conseil d'administration de Movember aux fins de financement. Voici les critères d'évaluation :

1. Concordance avec l'intention de l'initiative.
2. Mesure dans laquelle le projet contribue à l'équité en matière de santé, ce qui favorise l'inclusion et l'amélioration des résultats des populations marginalisées et traditionnellement sous-représentées d'hommes à risque de cancer de la prostate ou ayant reçu un diagnostic de cancer de la prostate.
3. Probabilité de succès pour une adoption généralisée des résultats.
4. Qualité d'une présentation par rapport aux autres.
5. Façon dont les résultats du projet proposé pourront être mesurés.
6. Probabilité que les résultats contribuent à l'acquisition de nouvelles connaissances ou à leur adoption dans la pratique.
7. Aspects techniques de la proposition :

- o Clarté de la proposition;
- o Description du projet proposé;
- o Robustesse du plan – qualité de l’explication du problème;
- o Pertinence de l’initiative proposée;
- o Qualité et accessibilité des données à utiliser pour l’évaluation.

MISE AU POINT, ÉLABORATION ET OCTROI DES SUBVENTIONS

PÉRIODE DE DÉVELOPPEMENT ET ÉVALUATION

L’évaluation est un élément clé de toutes les initiatives financées par Movember. En lisant la proposition, on doit sentir d’entrée de jeu un engagement sérieux à mener une évaluation rigoureuse. Movember fera appel à un partenaire d’évaluation tiers pour travailler directement avec les titulaires de subventions, et les organismes sélectionnés pour recevoir du financement devraient être prêts à peaufiner l’initiative proposée en élaborant un plan de mise en œuvre détaillé qui intégrera une évaluation appropriée du projet, ce qui contribuera également aux objectifs d’évaluation du programme global. Movember fournira des directives sur le contenu requis, y compris des renseignements supplémentaires sur l’évaluation globale du programme.

COMMUNAUTÉ DE SAVOIR

Les équipes retenues devront participer à une communauté de savoir afin de valoriser l’échange de connaissances, de renseignements sur les projets et d’apprentissages, en plus d’élargir le champ des capacités.

La communauté du savoir comprendra des éléments en ligne et en personne dans le cadre de forums d’apprentissage et de réunions mondiales annuelles. La réunion mondiale initiale aura lieu dans l’un des pays participants dans un délai d’un mois suivant la date de début du projet. Movember couvrira pour l’occasion les frais de déplacement d’un membre désigné de l’équipe. Toutefois, les équipes peuvent envoyer un ou des représentants supplémentaires à leurs frais.

COORDONNÉES ET QUESTIONS :

Les questions concernant la présente DP doivent être adressées à pcahealthequitygrants@movember.com. Le délai de réponse sera de deux jours ouvrables après la réception d’une demande de renseignements au sujet de l’initiative.

GUIDE DE SOUMISSION D'UNE DEMANDE

1. FRAIS

- a) **Frais admissibles** : Les dépenses suivantes seront considérées comme admissibles au financement obtenu dans le cadre de cette initiative :
 - i. Les coûts directs liés à l'achat de matériaux, aux dépenses, aux frais de déplacement et à l'équipement relié au programme proposé.
 - ii. Les salaires raisonnables versés aux gestionnaires de projet ou de programme, aux coordonnateurs, aux techniciens, au personnel administratif ou à tout autre employé, le cas échéant.
 - iii. Les coûts indirects, jusqu'à concurrence de 10 % du budget total (pour les organismes communautaires de petite taille seulement).
- b) **Frais non admissibles** : Les dépenses suivantes ne sont pas considérées comme admissibles au financement dans le cadre de cette initiative :
 - i. Les coûts indirects, y compris les frais comptables, les assurances, les intérêts, les frais de justice, les taxes et impôts, les services publics, ainsi que les coûts liés à la construction, à la rénovation ou à la location de bureaux, de laboratoires ou de toute autre installation de soutien.
 - ii. Les droits de scolarité et les cotisations professionnelles.
 - iii. Les subventions et les prix secondaires remis par le titulaire d'un financement.

2. EXIGENCES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS

Les titulaires d'un financement seront tenus d'assurer une reconnaissance appropriée de Movember et des organismes partenaires dans toutes les communications ou publications liées à cette possibilité de financement. De plus, les titulaires d'un financement devront adhérer aux exigences de Movember en matière d'image de marque comme condition du financement. Cela implique notamment d'accepter de communiquer les résultats de l'évaluation du programme obtenus dans le cadre de ce financement et d'accepter de participer aux activités de transfert des connaissances.

3. MODALITÉS

- 1) Movember ne fait aucune déclaration selon laquelle elle s'engage à aller de l'avant ou à prendre des mesures particulières relativement à l'objet de l'appel de projets, notamment, sans s'y limiter, en ce qui a trait à : a) l'acceptation de toute demande ou la présélection de tout demandeur; b) l'examen, le refus, l'acceptation ou le rejet d'une demande.
- 2) Movember se réserve le droit, à sa seule discrétion, de lancer un autre processus de sélection, d'entamer des négociations avec une personne ou un groupe de personnes qui n'ont pas été invitées à répondre à cette DP ou d'annuler la DP.
- 3) Les demandeurs sont responsables des dépenses et des frais liés à la préparation et à la soumission de leur demande.
- 4) Dans la mesure permise par la loi, Movember se dégage de toute responsabilité à l'égard des pertes, des coûts (y compris les frais de justice) ou des dommages subis ou encourus par un demandeur ou une personne, découlant de la participation du demandeur au processus de demande.

- 5) Le demandeur garantit qu'il n'a aucun conflit d'intérêts réel ou potentiel en ce qui concerne sa participation au processus de demande ou sa réalisation du projet, à l'exception de ce qu'il a divulgué dans la demande.
- 6) Il n'existe aucune obligation légale ou autre entre un demandeur et Movember relativement au résultat du processus de demande, jusqu'à ce que Movember signe un contrat avec les demandeurs.
- 7) Movember n'a aucune obligation ni d'accepter une demande, ni de signer un contrat avec un demandeur, ni de fournir des explications pour avoir ignoré, refusé ou rejeté un projet, en tout ou en partie, ou pour avoir annulé le processus de demande. Movember peut, à sa seule discrétion, envisager l'acceptation d'un projet qui ne serait pas conforme aux exigences relatives à cet appel de projets.
- 8) Le demandeur accorde à Movember une licence d'utilisation non exclusive, aux fins du présent processus de demande, de tout renseignement, processus, croquis, calcul, dessin ou autre donnée ou renseignement soumis avec la demande ou inclus dans celle-ci.
- 9) Chaque demandeur convient d'indemniser Movember contre les réclamations de tiers découlant de l'utilisation de tout renseignement exclusif soumis avec la demande complète ou inclus dans celle-ci.
- 10) Le demandeur et les membres de l'équipe du programme reconnaissent que leurs renseignements, y compris tout renseignement personnel, peuvent être divulgués à des tiers, y compris des pairs affectés à l'évaluation, et ce, aux fins du présent processus de demande et de toute autre fin connexe.
- 11) Movember se réserve le droit de financer des projets moins bien cotés en fonction de domaines d'intérêt précis répondant aux objectifs de l'initiative.

4. MODIFICATIONS

Movember peut en tout temps modifier les exigences relatives à cet appel de projets ou exiger des renseignements supplémentaires aux demandeurs. Les demandeurs devront fournir les renseignements demandés pour des motifs raisonnables.

5. DROITS DE MOVEMBER

Movember se réserve le droit de soumettre le demandeur à une vérification préalable, qui peut comprendre :

- a. la vérification de la réelle disponibilité des ressources et des compétences représentées;
- b. une évaluation de l'expérience et de l'intégrité.

Movember se réserve le droit, à sa seule discrétion, de déroger à toute méthode d'évaluation énoncée dans le présent appel de projets.

6. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS

Movember se fierà aux renseignements fournis par les demandeurs ou au nom de ces derniers, et ce, à toutes les étapes du processus de demande. Les demandeurs garantissent à Movember que les renseignements qu'ils fournissent sont complets et exacts à tous les égards, qu'ils ne sont pas trompeurs et qu'au moment de les réunir, les demandeurs et leurs équipes ont fait preuve de compétence et de prudence raisonnables

et reconnaissent que Movember peut se fier à tous les renseignements fournis.

7. PUBLICITÉ

Les demandeurs ne doivent faire aucune déclaration publique au sujet du processus de sélection, de la réponse obtenue, de leur participation au processus de demande ou du processus de négociation de contrat sans le consentement écrit préalable de Movember.